

32 Annonces officielles

Nos communes investissent

» COMMUNES DU MIEY-DE-BÉARN

Communauté de communes du Mieux-de-Béarn

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Extension de la zone Aérosite

1. Organisme passe le marché : Communauté de communes du Mieux de Béarn
2. Mode de passation : procédure adaptée
3. Objet de la consultation : extension de la zone Aérosite
4. Découpage en lots
Lot 1 : terrassements, voirie, réseau eaux pluviales
Lot 2 : tranchée commune, gaines, fourreaux et éclairage public
Lot 3 : réseaux AEP et eaux usées
Lot 4 : espaces verts
5. Date prévisionnelle de commencement des travaux : septembre 2016
6. Critères d'attribution : coût des travaux pour 40% - qualité technique pour 60%
7. Modalités d'obtention du dossier de consultation :
- Téléchargement sur www.eadministration64.fr
- A défaut sur demande écrite à la Communauté de communes : 4, rue principale 64230 Poy de Lescar - mieux@mieuxdebearn.fr
8. Modalités de remise des offres : celles figurant dans le règlement de consultation
9. Délais de validité des offres : 120 jours
10. Date d'envoi à la publication : 23 mai 2016
11. Date de réception des offres : 1^{er} juillet 2016 à 12 heures

» PAU

PPp

Ville de Pau

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur : ville de Pau - hôtel de ville - place Royale - 64036 Pau

Objet du marché : renforcement du réseau d'adduction d'eau brute de la ville de Pau et du réseau d'eau potable du SIEP de la région de Jurançon.

Procédure : adaptée

Caractéristiques :

Lot 1 : renforcement sous le chemin de la Filère et la voie verte (Gan) et sous le chemin Soubaucq (Jurançon)

Lot 2 : traversées du Nèze par forage au droit de la fromagerie des Chaumes (Jurançon) et de la station de traitement des eaux usées de Gan

Lot 3 : renforcement entre l'usine de production d'eau potable de Guindelos et le chemin Soubaucq (Jurançon) et raccordement au droit de la station de traitement des eaux usées de Gan

Modalités de réception des offres : remise contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception sous enveloppe cachetée portant la mention « renforcement du réseau d'adduction d'eau brute de la ville de Pau et du réseau d'eau potable du SIEP de la région de Jurançon - Lot n° » - parvenue avant le 28 juin 2016 à 16 h 30 délai de rigueur, à l'adresse suivante : ville de Pau - direction juridique foncier logistique achats - site des Allées - 28 avenue des Allées - 64000 Pau - remise dématérialisée via le profil acheteur <http://www.achatpublic.com> - Réf. PAU 16/27

Retrouvez l'avis intégral sur <http://www.achatpublic.com> - réf PAU 16/27

Renseignements : direction juridique - foncier - logistique - achats - T. : 05.47.05.30.31

» LARRESSORE

URA

Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Edateko Ura Sindikata, Errepira, Hailsuko Bidea 64480 Larressore-Larressore, tél. 05 59 70 34 35, fax : 05 59 70 35 19, secretariat@smura.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
Marché public de prestations intellectuelles actualisation du schéma directeur AEP - Syndicat URA

Nom et adresse du maître de l'ouvrage : Syndicat mixte d'assainissement URA, Errepira, Hailsuko Bidea, 64480 Larressore, Larressore, tél 05 59 70 34 35, fax : 05 59 70 35 19, Email : secretariat@smura.fr

Mode de passation choisi : Procédure adaptée, voirie (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) avec négociation éventuelle librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La négociation portera sur l'offre financière, le niveau des prestations et le délai.

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les 3 candidats avec les meilleures offres.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de consultation.

Caractéristiques du marché : La consultation a pour objet l'actualisation du schéma directeur d'AEP. L'enjeu est de définir un programme de travaux hiérarchisés dans le temps en fonction des priorités fixées par la collectivité : renouvellement, qualité de l'eau, sécurisation de la production et des besoins liés à l'évolution de l'habitat.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises attributaires du marché : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement : non.

en qualité de membres de plusieurs groupements : non

Justifications à produire quant aux capacités et capacités du candidat : Les candidats auront à produire, dans une enveloppe « extérieures » dûment fermée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française, et réparties dans deux sous-dossiers distincts. L'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après).

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidate devra produire les pièces suivantes :

Formulaire DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses co-traitants ; documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Extrait Kbis et délégation de signature) ; formulaire DC2 : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ; état annulé des certificats de déclaration sociales et fiscales ou NDT2 : versement judiciaire ; Le candidat produit la copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ; déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 46 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ; attestation d'assurance de déclaration approuvée prouvant une assurance pour les risques professionnels ; références de services ou fournisseurs similaires ; présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière. Si, pour justifier de

ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant que celui qu'il sollicite (notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article 53 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Critères d'attribution : Critères de recevabilité des candidatures

Critères de sélection des candidats sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

Critères de jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Moyens humains : déclaration indiquant les moyens humains annuels mis à la disposition de la mission : 10/100

Prix : Le candidat le moins-disant se verra attribuer la note maximale (hors offre confirmée anormalement basse dans les conditions définies à l'article 53 du Code des marchés publics). Pour les candidats suivants, la note qui leur sera attribuée sera inférieure de façon proportionnelle à l'écart séparant le montant de leur offre de celui de l'offre la moins-disante. 40/100

Valeur technique : présentation de la méthodologie mise en place pour la réalisation de la mission. 40/100

Délai d'exécution de la prestation : 10/100

Les modalités de la négociation sont définies à l'article procédure de passation.

Le pouvoir adjudicateur écartera les offres inappropriées, et procédera à une sélection, après un premier classement opéré sur la base des critères définis ci-dessus, de 3 candidats qui seront éventuellement admis à négocier. Après négociation éventuelle avec ces candidats (sauf insuffisance de candidats), le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Sera déclarée comme irréguilière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation. Ceci sera, notamment, le cas s'il est constaté que le bonneteau de prix n'est pas fourni ou s'il est incomplet.

Candidats de remise des offres : Les plis seront remis par voie postale, sous format papier, par tout moyen permettant de garantir la date et l'heure d'arrivée ou directement au Syndicat contre récépissé aux horaires d'ouverture du Syndicat.

Date limite de remise des offres : le jeudi 16 juin 2016 à 12 heures.

Lieu où peut être retiré le dossier de consultation : Le dossier de consultation peut être téléchargé sur le site : <http://www.eadministration64.fr>

Autres renseignements : Les renseignements d'ordre administratifs et techniques peuvent être demandés à : Syndicat mixte d'assainissement URA, Errepira, Hailsuko Bidea, 64480 Larressore, tél. 05 59 70 34 35, mail : secretariat@smura.fr

Date d'envoi de la publication : Le vendredi 27 mai 2016.

Annonces administratives judiciaires

Communauté de communes Luy-en-Béarn

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
sur le projet de carte communale de la commune d'Aubin

Le public est informé qu'il sera procédé à une enquête publique sur le projet de carte communale de la commune d'Aubin du 20 juin 2016 au 21 juillet 2016 inclus, soit pendant 31 jours consécutifs. Le projet précise les zones où les constructions sont autorisées. Il prévoit une couverture à urbanisation d'une superficie brute de 2,39 ha sur les quartiers « Le bourg », « Cazaux » et « Maupas ». Sont également identifiés les quartiers « Pouthiau » et « Bas » en qualité de zones constructibles sans possibilité de développement. L'ensemble des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête (dont l'arrêté de l'autorité administrative de l'État complétée en matière d'environnement portant décision d'examen au cas par cas en application de l'article R 104-16 du code de l'urbanisme portant décision de non soumission à la réalisation d'une évaluation environnementale) sont jointes au dossier de carte communale et peuvent donc être consultées dans les mêmes conditions. M. Gérard BAQUE, chef d'entreprise en retraite a été désigné commissaire enquêteur titulaire par le président du Tribunal administratif de Pau. M. Gérard COURCELLES, ancien directeur commercial a été désigné enquêteur suppléant. Les pièces du dossier, comprenant notamment les informations environnementales relatives au projet de carte communale, et un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête :

au siège de la Communauté de communes des Luy en Béarn (66 chemin de Pau - 64121 Serres-Castet / 05.59.33.72.34) du lundi au jeudi, de 8h à 12 heures et de 13h30 à 17h30 et le vendredi de 8h à 12 heures et de 13h30 à 16h30,
à la mairie d'Aubin, siège de l'enquête (route de Mornas, 64230 Aubin 05.59.77.13.45) les mardis de 14h à 16 heures et jeudis de 17h à 19 heures.

Le public pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations, propositions et contre-propositions, sur les registres ouverts à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur à la mairie d'Aubin. Les observations, propositions et contre-propositions pourront également être déposées par courrier électronique envoyé à urbanisme@cc64.fr. Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du siège de la Communauté de communes des Luy en Béarn dès la publication du présent arrêté. Le dossier d'enquête publique sera également disponible durant l'enquête publique sur le site Internet de la Communauté de communes des Luy en Béarn à l'adresse suivante : www.cc64.fr. Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête. Le commissaire enquêteur sera présent à la mairie d'Aubin pendant la durée de l'enquête pour recevoir les observations écrites ou orales du public aux dates et heures suivantes :

le mardi 21 juin 2016 de 14h à 17 heures,
le jeudi 30 juin 2016 de 16h à 19 heures,
le samedi 09 juillet 2016 de 9h à 12 heures,
le jeudi 21 juillet 2016 de 16h à 19 heures.

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée au siège de la Communauté de communes des Luy en Béarn et sur le site Internet www.cc64.fr pour y être tenue à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Le cas échéant au terme de l'enquête, le projet de carte communale, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du conseil communautaire puis transmis à M. le préfet des Pyrénées-Atlantiques pour approbation. Celui-ci dispose d'un délai de deux mois pour l'approuver. A l'expiration de ce délai, M. le préfet est réputé avoir approuvé la carte. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de M. le président de la Communauté de communes (66 chemin de Pau - 64121 Serres Castet / 05.59.33.72.34)

Le Président, Jean-Pierre MIMAGUE

Préfecture des Landes

INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
CELSA France à TARNOS (40) et BOUCAU (64)

Par arrêté en date du 24 mai 2016, le préfet des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont autorisé la poursuite de l'exploitation de l'aciérie CELSA France et l'extension de ses activités avec la création d'un laminoir sur le territoire des communes de Tarnos (40) et de Boucau (64).

Toute personne oûrns à prendre connaissance soit à la mairie de Tarnos (40), de Boucau (64), soit à la Préfecture des Landes, direction des actions de l'état et des collectivités locales, bureau des actions de l'état

A Mont de Marsan, le 26 mai 2016
Pour le Préfet et par délégation,
Le directeur des actions de l'état et des collectivités locales,
Cédric Bouet

Mon journal, ma vie en Béarn et Soule

LES COMMUNES DE BÉARN ET SOULE INVESTISSENT

- Chaque jour, nos annonces officielles et légales
- Annonces en ligne à consulter sur notre portail régional sudouest-marchespublics.com

La République DÉCLAIR larepubliquesdespyrenees.fr



Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com - AMI 14 www.marches.com

Ventes aux enchères

VENTES VOLONTAIRES

63698940_TTA

VENDREDI 3 JUIN 2016 À 10 HEURES
 Dans nos locaux ZA La Têoulère
 Saint-Pierre-du-Mont

Vente de vins et spiritueux
 Nombreux vins à petit prix d'appellations diverses Bordeaux - Bourgognes - Beaujolais
 et aussi des grands crus : Yquem 2006 - Ausone GC 1978 - Haut Brion 1974...
 Visites à partir de 9 heures.

Liste et détails sur notre site : www.espace-enchere-sud-ouest.com
 O. MINIAI, commissaire-priseur habilité - Espace Enchères Sud-Ouest - SW Agr 2009-593
 ZA de La Têoulère, Saint-Pierre-du-Mont - Tél. 05 58 46 06 09 - Fax 05 58 04 14 45

Annonces administratives et judiciaires

63692540_MBI

Communa d'Ideaux-Mendy
 ENQUÊTE PUBLIQUE
 Déplacement d'une portion du chemin rural
 dit de Metatko Bidia

Par arrêté du 27 mai 2016, le maire d'Ideaux-Mendy a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur le déplacement d'une portion du chemin rural dit de Metatko Bidia. L'enquête se déroulera à la mairie d'Ideaux-Mendy du 14 juin 2016 au 28 juin 2016. Les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie ou par courrier à M. le Commissaire-Enquêteur.

63687900_LAV

Préfecture des Landes
 INSTALLATIONS CLASSÉES POUR
 LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
 Celsa France à Tarnos (40) et Boucau (64)

Par arrêté en date du 24 mai 2016, le préfet des Landes et le préfet des Pyrénées-Atlantiques ont autorisé la poursuite de l'exploitation de l'aciérie Celsa France et l'extension de ses activités avec la création d'un laminoir sur le territoire des communes de Tarnos (40) et de Boucau (64).

Toute personne pourra en prendre connaissance soit à la mairie de Tarnos (40), de Boucau (64), soit à la préfecture des Landes, direction des actions de l'Etat et des collectivités locales, bureau des actions de l'Etat.

A Mont-de-Marsan, le 28 mai 2016.
 Pour le préfet et par délégation,
 le directeur des actions de l'Etat et des collectivités locales,
 Cédric BOUET.

Nos communes investissent

MARCHÉS PUBLICS > À 90 000 €

63691250_LAV

Syndicat mixte d'alimentation en eau potable Edateko Ura Sindikata, Errepira, Hailsuko Bidea
 64480 Larressore-Larressor, tél. 05 59 70 34 35, fax : 05 59 70 35 19 secretariat@smura.fr

AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE
 Marché public de prestations intellectuelles actualisation du schéma directeur AEP - Syndicat URA

Nom et adresse du maître de l'ouvrage : Syndicat mixte d'assainissement URA, Errepira, Hailsuko Bidea, 64480 Larressore, Larressor, tél 05 59 70 34 35, fax : 05 59 70 35 19, Email : secretariat@smura.fr

Mode de passation choisi : Procédure adaptée ouverte (article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016) avec négociation éventuelle librement définie par le pouvoir adjudicateur.

La négociation portera sur l'offre financière, le niveau des prestations et le délai.

Après analyse des compétences, références et moyens des candidats, le pouvoir adjudicateur procédera à l'analyse des offres des candidats dont la candidature aura été admise et sélectionnera, sur la base des critères de sélection des offres, les 3 candidats avec lesquels il négociera.

A l'issue de ces négociations, il retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères de choix des offres définis dans l'avis et/ou dans le présent règlement de la consultation.

Caractéristiques du marché : La consultation a pour objet l'actualisation du schéma directeur d'AEP. L'enjeu est de définir un programme de travaux hiérarchisés dans le temps en fonction des priorités fixées par la collectivité : renouvellement, qualité de l'eau, sécurisation de la production et des besoins liés à l'évolution de l'habitat.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises attributaires du marché : Le marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Possibilité de présenter pour le marché plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un groupement : non.

ou en qualité de membres de plusieurs groupements : non

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat : Les candidats auront à produire, dans une enveloppe « extérieure » dûment fermée, les pièces ci-dessous définies, rédigées en langue française, et réparties dans deux sous-dossiers distincts, l'un pour la candidature et l'autre pour l'offre (selon la présentation ci-après).

Si les documents fournis par un candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils devront être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Éléments nécessaires à la sélection des candidatures : Chaque candidat ou chaque membre de l'équipe candidats devra produire les pièces suivantes :

Formulaire DC1 : lettre de candidature, habilitation du mandataire par ses cotraitants ; documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager le candidat (Extrait Kbis et délégation de signature) ; formulaire DC2 : déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement ; état annuels des certificats de déclaration sociales et fiscales ou N071 2 ; redressement judiciaire ; La candidate produit le copie du ou des jugements prononcés, s'il est un redressement judiciaire ; déclaration sur l'honneur : Le candidat produit une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2016 relative aux marchés publics ; attestation d'assurance : déclaration appropriée preuve d'une assurance pour les risques professionnels ; références de service ou fournitures similaires ; présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé ; Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

Le candidat pourra prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur s'il est objectivement dans l'impossibilité de produire l'un des renseignements demandés relatifs à sa capacité financière. Si, pour justifier de

ses capacités, le candidat souhaite faire prévaloir les capacités professionnelles, techniques et financières d'un autre intervenant quel qu'il soit (sous-traitant notamment), il devra produire les pièces relatives à cet intervenant visées au présent article ci-dessus. Il devra également justifier qu'il disposera des capacités de cet intervenant pour l'exécution du marché par un engagement écrit de l'intervenant.

Il est porté à l'attention des candidats que, conformément aux dispositions de l'article 531 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ils ne sont pas tenus de fournir les documents justificatifs et moyens de preuve que l'acheteur peut obtenir directement par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que figure dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace et que l'accès à ceux-ci soit gratuit.

Critères d'attribution : Critères de recevabilité des candidatures

Les critères de sélection des candidats sont les capacités techniques, financières et professionnelles.

Critères de jugement des offres

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Moyens humains : déclaration indiquant les moyens humains annuels mis à la disposition de la mission. 10/100

Prix : Le candidat le moins-disant se verra attribuer la note maximale (hors offre confirmée anormalement basse dans les conditions définies à l'article 55 du Code des marchés publics). Pour les candidats suivants, la note qui leur sera attribuée sera inférieure de façon proportionnelle à l'écart séparant le montant de leur offre de celui de l'offre la moins-disante. 40/100

Valeur technique : présentation de la méthodologie mise en place pour la réalisation de la mission. 40/100

Délai d'exécution de la prestation : 10/100

Les modalités de la négociation sont définies à l'article procédure de passation.

Le pouvoir adjudicateur écartera les offres inappropriées, et procédera à une sélection, après un premier classement opéré sur la base des critères définis ci-dessus, de 3 candidats qui seront éventuellement admis à négocier. Après négociation éventuelle avec ces candidats (sauf insuffisance de candidats), le pouvoir adjudicateur choisira l'offre économiquement la plus avantageuse.

Sera déclarée comme irrégulière, une offre, qui, tout en apportant une réponse au besoin du pouvoir adjudicateur, est incomplète ou ne respecte pas les exigences formulées au sein des documents de la consultation. Ceci sera, notamment, le cas s'il est constaté que le bordereau de prix n'est pas fourni ou s'il est incomplet.

Conditions de remise des offres : Les plis seront remis par voie postale, sous format papier, par tout moyen permettant de garantir la date et l'heure d'arrivée ou directement au Syndicat contre récépissé aux horaires d'ouverture du Syndicat.

Date limite de remise des offres : le Jeudi 16 Juin 2016 à 12 heures.

Lieu où peut être retiré le dossier de consultation : Le dossier de consultation peut-être téléchargé sur le site : <http://www.sadmministrat64.fr>

Autres renseignements : Les renseignements d'ordres administratifs et techniques peuvent être demandés à : Syndicat mixte d'assainissement URA, Errepira, Hailsuko Bidea, 64480 Larressore, tél. 05 59 70 34 35, mail : secretariat@smura.fr

Date d'envoi de l'avis à la publication : Le vendredi 27 mai 2016.

PAS BESOIN
 DE SUPERPOUVOIRS
 POUR UN SUPER JOB

Retrouvez les offres d'emploi du Sud-Ouest dans ce journal le mercredi, samedi et dimanche et sur le site www.sudouest-emploi.com

sudouest-emploi

6369670_LAV

Habitat Sud Atlantique
 AVIS D'APPEL PUBLIC
 À LA CONCURRENCE
 Travaux

Identification du pouvoir adjudicateur : Habitat Sud Atlantique, 2, chemin de l'Abbé-Edouard-Cestac, CS 30821, 64108 Bayonne Cedex.

Objet du marché : Bioréactif opération l'Orée du Bois, marché de travaux pour la construction de 8 logements locaux. Relance du lot serrurerie-charpenterie.

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : Le Jeudi 9 Juin 2016 à 12 heures.

Le présent avis tient lieu d'information et n'a pas de caractère réglementaire.

L'avis intégral de la DCE sont accessibles à l'adresse :
 URL <http://habitatsudatlantique.marocweb.fr>

Autres renseignements : 059588069 - Pôle achats.

6366710

Ville de Pau
 AVIS D'APPEL PUBLIC
 À LA CONCURRENCE

Organisme acheteur : ville de Pau - hôtel de ville - place Royale - 64036 Pau

Objet du marché : renforcement du réseau d'adduction d'eau brute de la ville de Pau et du réseau d'eau potable du SIEP de la région de Jurançon.

Procédure : adaptée

Caractéristiques :

Lot 1 : renforcement sous le chemin de la Ribère et la voie verte (Gan) et sous le chemin Soubaçq (Jurançon)

Lot 2 : traversées du hâez par forage au droit de la fromagerie des Chaudes (Jurançon) et de la station de traitement des eaux usées de Gan

Lot 3 : renforcement entre l'usine de production d'eau potable de Gaunadas et le chemin Soubaçq (Jurançon) et raccordement au droit de la station de traitement des eaux usées de Gan

Modalités de réception des offres : remise contre récépissé ou par pli recommandé avec accusé de réception sous enveloppe cachetée portant la mention « renforcement du réseau d'adduction d'eau brute de la ville de Pau et du réseau d'eau potable du SIEP de la région de Jurançon - Lot n° » parvenue avant le 28 juin 2016 à 16 h 30 délai de rigueur, à l'adresse suivante : ville de Pau - direction juridique foncier logistique achats - site des Alliés - 26 avenue des Lilas - 64000 Pau - remise dématérialisée via le profil acheteur <http://www.achatpublic.com> - Réf. PAU 16/27

Retrouvez l'avis intégral sur <http://www.achatpublic.com> - réf PAU 16/27

Renseignements : direction juridique - foncier - logistique - achats - T. : 05.47.05.30.31

ENTREPRISES
 Inscrivez-vous aux alertes sur

SudOuest-marchespublics.com

100 % GRATUIT TOUS LES MARCHÉS DU SUD-OUEST

Rendez-vous dans la rubrique "Alerte automatique des entreprises"

NOUVEAU

SudOuest-marchespublics.com

Entreprises
 100% gratuits

Collectivités & Administration
 100% gratuits

100% spécialisée et réactif
 05 35 31 27 71
trafic_ao@sudouest.com

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Entreprises, artisans

Ne passez plus à côté d'un marché. Tous les marchés publics de votre quotidien régional sont sur www.sudouest-marchespublics.com

La solution internet de votre journal habitude ! Alertes personnalisées pour vous informer en temps réel. Accès possible aux plateformes dématérialisées des collectivités.

100% spécialisée et réactif
 05 35 31 27 71
trafic_ao@sudouest.com

www.sudouest-marchespublics.com
 membre du réseau www.francamarches.com
leplusgrandmarchepublic.com
www.francamarches.com

LES PETITES AFFICHES LANDAISES

Journal départemental hebdomadaire
d'informations générales,
d'annonces judiciaires & légales

A Dax, le 26 mai 2016



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - PRÉFET DES LANDES

CELSA France à TARNOS (40) et BOUCAU (64)
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS AU PUBLIC

Par arrêté en date du 24 mai 2016, le Préfet des Landes et le Préfet des Pyrénées-Atlantiques ont autorisé la poursuite de l'exploitation de l'aciérie CELSA France et l'extension de ses activités avec la création d'un laminoir sur le territoire des communes de TARNOS (40) et de BOUCAU (64).

Toute personne pourra en prendre connaissance soit à la mairie de TARNOS (40), de BOUCAU (64), soit à la Préfecture des Landes, Direction des Actions de l'Etat et des Collectivités Locales, Bureau des Actions de l'Etat.

LES PETITES AFFICHES LANDAISES
25, rue Gambetta - B.P. 131
40103 DAX CEDEX
ATTESTATION

Annonce reçue le..... **26/05/16**
Paraîtra dans le journal du **28/05/16**
N° Journal **3678**

Stéphane Gayon - *Directeur de la publication.*

